

Bienvenue à l'école Jules Verne

Madame, monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant dans notre établissement ou votre enfant est déjà scolarisé dans notre établissement et vous vous posez des questions sur le fonctionnement.

Nous avons imaginé ce petit guide pour apporter le maximum de réponses aux questions que se posent traditionnellement les parents.

Vous pourrez trouver également des informations :

- sur le site de l'école <http://ecolejulesverne.fi/>
- auprès de Véronique Kauraniemi, secrétaire de l'école
- auprès de Karine Bourgeix, directrice de l'école
- auprès des délégués de parents d'élèves dont les coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école

N'hésitez pas.

Présentation de l'école

L'école Jules Verne est un établissement scolaire français qui est géré par une association de parents d'élèves de droit finlandais à but non lucratif.

L'école française Jules Verne est dirigée par un(e) directeur(trice), nommé(e) par l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). En sa qualité de chef d'établissement, il est le garant du programme pédagogique et de sa conformité avec celui de l'Éducation Nationale française.

Pour sa part, l'association des parents d'élèves a pour mission de gérer l'établissement, conformément à la convention signée en 2015 avec l'AEFE.

Les membres du comité de gestion sont élus par les parents d'élèves à l'automne, pour une durée de 2 ans.

Le Comité de Gestion se réunit régulièrement pour assurer la gestion administrative et financière de l'école : frais de scolarité, embauche des assistants, gestion de la cantine et des activités périscolaires ...

Les locaux

L'école est locataire de l'Université d'Helsinki.

Certains espaces sont propres à l'école : les espaces d'accueil, les 6 salles de classe réparties sur 3 étages, la bibliothèque, l'espace de restauration pour les plus petits, la salle de garderie.

D'autres sont partagés avec Norssi comme le gymnase et l'espace de restauration.

L'école ne possédant pas de cour, les élèves de maternelle vont en récréation dans un petit parc au bout de la rue, alors que les élèves de CP au CM2 utilisent le terrain situé en face de l'école. Il peut arriver que l'espace devant l'école soit utilisé comme cour de récréation si les deux autres espaces ne sont pas accessibles.

Qui s'occupe de mon enfant à l'école ?

Durant le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité des enseignants de chaque classe. Chaque enseignant de maternelle est assisté par des ASEM, personnel qualifié pour ces tâches. Les ASEM doivent posséder le CAP Petite Enfance, diplôme français qui permet en France de travailler dans les crèches et les écoles maternelles. Les ASEM aident les enfants à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice) et participent à leur développement affectif et intellectuel.

Une équipe d'assistants vient compléter l'équipe des ASEM pour les temps périscolaires : garderie du matin, temps du déjeuner, garderie et clubs du soir.

PEDAGOGIE

APPRENTISSAGES

Que va apprendre mon enfant à l'école française ?

La scolarité à l'école française est organisée en 3 cycles.

↳ **Cycle 1 des apprentissages premiers** : petite, moyenne et grande section de maternelle
Pour commencer à l'école maternelle, les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être «propres» (les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école).

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

↳ **Cycle 2 des apprentissages fondamentaux** : CP, CE1 et CE2

Apprendre à l'école, c'est interroger le monde. C'est aussi acquérir des langages spécifiques. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité.

↳ **Cycle 3 de consolidation** : CM1, CM2 et 6ème

Ce cycle a tout d'abord pour objectif de stabiliser et d'affermir pour tous les élèves les apprentissages fondamentaux engagés dans le cycle 2, à commencer par ceux des langages.

De manière plus générale, les élèves accèdent à une réflexion plus abstraite qui favorise le raisonnement et sa mise en œuvre dans des tâches complexes. Ils sont incités à agir de manière responsable et à coopérer à travers la réalisation de projets, à créer et à produire un nombre significatif d'écrits, à mener à bien des réalisations de tous ordres.

Comment je peux savoir que mon enfant progresse ?

Tout au long de l'année, les enseignants apprécient le travail des élèves, ce qu'ils savent faire et les obstacles qu'ils rencontrent dans les apprentissages.

L'enseignant de la classe explique régulièrement aux parents les progrès de leur enfant, par la transmission de livrets et de bulletins et par des rencontres régulières.

Vous pouvez aussi solliciter un rendez-vous par le biais du cahier de liaison si vous avez une inquiétude ou tout simplement pour savoir comment vit votre enfant en classe.

Comment aider mon enfant ?

L'implication des parents dans le parcours scolaire est un élément clé de sa réussite.

D'une manière générale, les enfants réussissent mieux lorsqu'ils sont encouragés par leurs parents, reçoivent des compliments, sont aidés pour leurs devoirs et discutent avec leurs parents de l'école.

La participation des parents à la vie scolaire de leur enfant les influence positivement à tous les niveaux : l'enfant déploie une plus grande persévérance face à la tâche, est plus positif par rapport à l'école, se comporte mieux en classe.

Vous pouvez participer :

- en assistant aux événements de l'école
- en participant aux réunions organisées par chaque classe au début de l'année
- en communiquant avec les enseignants lors des remises de bulletins, mais aussi chaque fois que cela est nécessaire.
- en consultant régulièrement le cahier de liaison, le site de l'école
- en suivant les devoirs du soir,
- en lui lisant des histoires, en parlant avec lui de ce qu'il fait à l'école

RENDEZ-VOUS Je souhaite rencontrer l'enseignant de mon enfant. Comment faire ?

Durant toute l'année scolaire, l'enseignant et, si besoin, le directeur, sont à votre écoute pour faire le point sur les résultats scolaires de votre enfant, les modalités d'accueil, l'organisation du travail, la vie à l'école... mais aussi en cas de difficultés personnelles pouvant retentir sur la scolarité de votre enfant.

Vous pouvez rencontrer l'enseignant :

1 - lors de la réunion de classe organisée généralement en début d'année : l'enseignant y explique son travail, ses attentes, l'organisation de la classe, les projets et les activités...

Dans l'intérêt de votre enfant, votre présence à ces réunions de classe est essentielle.

2 - lors de rencontres individuelles, sur rendez-vous, en fonction des besoins.

Vous pouvez rencontrer la directrice pour tout problème administratif ou pour connaître les modalités prévues en cas de situations familiales particulières. Elle vous recevra sur rendez-vous.

BCD

Les élèves vont à la bibliothèque environ une fois par semaine. Ils ont le droit d'emprunter des livres pour les lire à la maison.

DROIT A L'IMAGE

L'école dispose d'un site internet. Régulièrement, les enseignants mettent sur ce site des articles, des photos, de petites vidéos pour montrer ce qui est fait en classe. Cela permet aux parents de rester en contact avec ce qui est fait en classe.

Une autorisation de droit à l'image est à signer en début d'année. L'école s'interdit naturellement l'utilisation de toute photo pouvant porter préjudice à l'enfant ou à sa famille.

VIE QUOTIDIENNE DE L'ECOLE

HORAIRES DE L'ECOLE

- **A quelle heure dois-je arriver à l'école avec mon enfant ?**

Le matin, les cours commencent à 8 h 45. Toutes les matinées de toutes les classes commencent par un temps d'accueil.

C'est le moment au cours duquel l'enfant passe du monde de la famille au monde de l'école. Le temps d'accueil de ce point de vue marque le changement de statut de l'enfant qui devient élève.

Il permet d'offrir une transition en douceur. C'est pourquoi nous sommes si exigeants sur le fait que les enfants doivent arriver à l'heure.

Les portes de l'école ouvrent à 8 h 35 ainsi les enfants ont le temps de se déshabiller et de ranger leurs tenues.

Chaque élève a un casier à son nom soit au rez-de-chaussée, soit aux 2^{ème} et 3^{ème} étages.

Les élèves de maternelle sont accompagnés par leurs parents jusqu'à la classe et confiés à l'enseignant(e).

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 montent seuls jusqu'à leur classe.

L'après-midi, les cours finissent à 15 h 30, sauf le vendredi (15 h 15). Les parents de maternelle vont chercher leur enfant en classe. Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 descendent avec leur enseignant(e) et retrouvent leurs parents à l'entrée de l'école.

- **Et après la classe, mon enfant peut-il rester en garderie ?**

A partir de 15 h 30 (ou 15 h 15 le vendredi), les enfants peuvent être pris en charge par la garderie.

La garderie se termine à 17h30 (17h15 le vendredi) les retards après 17h30 sont facturés 50 euros par ¼ d'heure de retard.

Inscription régulière ou occasionnelle (mais dans ce cas au moins 2 jours avant)

- 1) Chaque enfant doit avoir un goûter pour l'après-midi. Le goûter ne peut pas être mis au frais.
- 2) Compte tenu de la réglementation pour la surveillance des enfants et pour raisons de sécurité, seuls les élèves inscrits pourront être acceptés. Des élèves supplémentaires pourront être inscrits la veille pour l'après-midi du lendemain, dans la limite des places restantes. Possibilité de refus si la garderie est complète.

- **Et quand est-il des clubs ?**

Des clubs sont aussi proposés après l'école. Ils durent 1 heure de 15 h 45 à 16 h 45. Les enfants mangent leurs goûters de 15h30 à 15h45

La liste des clubs est envoyée aux parents en début d'année. L'inscription est valable pour une période et peut être renouvelée pour la période suivante.

Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat.

VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier scolaire est distribué en début d'année. Chaque famille doit prendre ses dispositions pour s'y conformer.

RETARDS

- **Mon enfant est en retard le matin. Que se passe-t-il ?**

Les enfants doivent arriver en classe entre 8h35 et 8h45, après ils sont en retard.

Une présence régulière est un gage de réussite pour les élèves.

Un retard plus important ne peut être que très exceptionnel, dans ce cas, il faut contacter le secrétariat pour prévenir et expliquer.

- **Je suis en retard pour aller chercher mon enfant à la sortie des cours. Que se passe-t-il ?**

Je dois chercher à contacter l'école pour l'informer. Les enfants seront confiés au service de garderie.

ABSENCE Mon enfant est absent. Qui dois-je prévenir ?

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée par écrit à l'enseignant dans les délais les plus brefs.

MALADIE

- **Mon enfant est malade à la maison. Qu'est-ce que je dois faire ?**

Vous devez informer l'école par mel (info@ecolejulesverne.fi) ou par téléphone (09 565 19 26)

Sachez que certaines maladies infectieuses (rougeole, streptocoques...) nécessitent une éviction scolaire de manière à prévenir la contagion auprès des autres enfants. Pour certaines maladies votre enfant devra présenter un certificat médical de non contagion pour son retour à l'école, vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat.

Si nécessaire, l'école informera l'ensemble des familles.

- **Mon enfant est malade à l'école. Que se passe-t-il ?**

L'école n'a pas d'infirmier ou d'infirmière dans ses locaux.

Si un enfant est vraiment souffrant et que son état ne lui permet pas de rester à l'école (maux de ventre importants, vomissements, diarrhée, fièvre), nous téléphonons aux parents afin qu'ils viennent le chercher.

Nous comprenons que les obligations professionnelles ne permettent pas toujours aux parents de se libérer. Merci donc de nous signaler si une autre personne peut venir chercher votre enfant (grands-parents, membres de la famille, nounou ...)

MEDICAMENTS

Mon enfant a un traitement médical. L'enseignant peut-il lui donner des médicaments ?

Non, les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments. Un enfant malade ne peut donc être accueilli à l'école.

Certains enfants ayant des troubles de santé chroniques ou invalidants (allergies, asthme,...) ont besoin d'aménagements particuliers. Un PAI peut alors être mis en place pour faciliter leur scolarisation, leur vie quotidienne à l'école, les mesures d'urgence à prendre en cas de nécessité.

Ce document concerne aussi le temps périscolaire : garderie, restaurant scolaire.

Si votre enfant a besoin de suivre un traitement médical particulier, vous devez contacter la direction de l'école.

ACCIDENTS

Mon enfant tombe ou se blesse. Comment est-il soigné ?

Si la blessure n'est pas grave, il est soigné par un adulte de l'école (enseignant, ASEM, assistant, secrétaire, directrice) : désinfectant, poche glacée, pansement.

Si la blessure est grave : nous pouvons être amenés à contacter le 112 puis les parents pour accompagner leur enfant à l'hôpital ou l'y retrouver.

N'OUBLIEZ PAS DE COMMUNIQUER TOUT CHANGEMENT DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.

ASSURANCES

Elle est prise en charge par l'école. Tous les enfants sont donc assurés pour les risques corporels individuels.

La responsabilité civile est à la charge des familles.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures scolaires est accessible sur le site de l'école.

SORTIES ET SPECTACLES DURANT L'ANNEE

Un calendrier des principales manifestations organisées au cours de l'année est mis en ligne sur le site de l'école.

CANTINE

La cantine n'est pas obligatoire.

En cas d'absence prévue, il faut un délai d'une semaine pour pouvoir annuler les repas

VETEMENTS Comment dois-je habiller mon enfant pour qu'il soit à l'aise ?

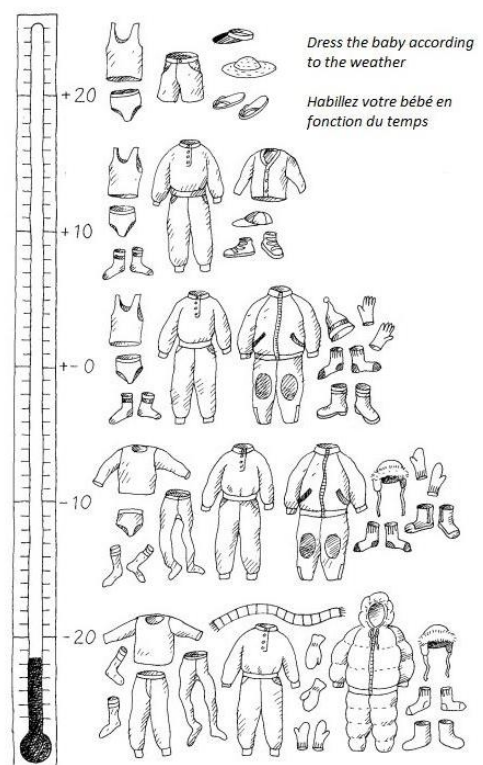
Quel que soit le temps (sauf en cas de grand froid), les enfants sortent en récréation en milieu de matinée et après le repas. Il convient donc qu'ils aient une tenue appropriée.

Pour les jours de neige et de grand froid:

- Une combinaison avec capuche bien chaude ou un pantalon + manteau de type combinaison de ski
- Des bottes de neige imperméables
- Un chapeau / bonnet
- Des gants/moufles + des sous-gants
- Une écharpe ou un tour de cou
- Des chaussettes en laine
- Des sous-vêtements en laine

Pour les jours de pluie :

- Une combinaison de pluie avec capuche
- Des bottes en caoutchouc
- Des gants imperméables



REGLEMENT INTERIEUR

Chaque école possède un règlement intérieur. Il représente la « loi » de l'école puisqu'il définit l'ensemble des règles de vie (droits et devoirs) dans l'école. Chacun a le devoir de le respecter.

Ce règlement est distribué en début d'année aux parents par le biais du cahier de liaison. Il doit être signé.

Mieux vivre ensemble à l'école, c'est aussi respecter le règlement. C'est pourquoi il est important de l'expliquer à votre enfant.

PARKING

Nous partageons le parking devant l'école avec Norssi. Il s'agit d'un parking seulement pour déposer et reprendre les enfants, non pour stationner.

Merci d'entrer dans le parking en roulant au pas pour ne pas gêner l'entrée et la sortie des collégiens de Norssi.

REPRESENTATION DES PARENTS DANS LES DIFFERENTES INSTANCES

Assemblées Générales

Participants : tous les parents

Fréquence : deux fois par an

Chaque famille a le droit de vote.

Automne: élection du comité de gestion

Printemps : validation des comptes et du budget annuel.

Comité de gestion

Participants : 8 à 12 parents élus en AG

Fréquence : 1 fois par mois

L'école est un établissement scolaire à gestion parentale, conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE).

Conseil d'école

Délégués des parents d'élèves

Fréquence : 1 fois par trimestre

Composé des délégués des parents et des enseignants, il est présidé par la directrice de l'école.

Investissez-vous dans la vie de l'école en participant aux assemblées générales, en vous présentant au comité de gestion ou comme délégués des parents !

LE CERCLE JULES VERNE

Le Cercle Jules Verne est une association de soutien à l'école française Jules Verne, composée à la fois de parents d'élèves, mais aussi de membres extérieurs.

Les objectifs du Cercle sont multiples :

- Faire de nouvelles connaissances ;
- Participer à des activités variées destinées aux parents (visites culturelles, ateliers cuisine, lecture, activités manuelles, sorties sportives, déjeuners...)
- Encourager les rencontres entre familles de l'école à travers l'organisation d'activités le week-end (Halloween, Carnaval, pique-nique, vide-grenier...)
- Apporter un soutien logistique et financier à l'école (financement de sorties scolaires, vente mensuelle de gâteaux, venue du Père Noël, chocolats et cadeaux aux classes, préparation de crêpes pour Carnaval, organisation de la kermesse de fin d'année, financement de matériel pour chaque classe)

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'école pour avoir d'autres renseignements.

PARENTS, COMMENT PREPARER LA RENTREE EN MATERNELLE ?

Le jour de la rentrée : Parents et enfants sont un peu angoissés, pour certains ce sera la première séparation. Ce moment particulier doit être préparé pour qu'il se passe le mieux possible. Tout d'abord, dans les semaines qui précèdent la rentrée, il est très important de positiver l'école auprès de votre enfant, de la présenter comme un lieu de vie où il découvrira beaucoup de choses, où il sera avec d'autres enfants, où il va chanter, s'amuser, dessiner, etc.... Bref tout mettre en œuvre pour lui montrer que vous êtes heureux pour lui de cette nouvelle étape dans sa vie.

Le jour de la rentrée, avant de quitter la maison, bien lui expliquer comment cela va se passer, que vous allez l'accompagner, puis le confier à son maître ou sa maîtresse, que vous l'embrasserez bien fort et que vous partirez pour le laisser jouer avec ses nouveaux camarades. Pensez bien à lui dire que vous viendrez le chercher et que tout se passera bien. En préparant bien ce moment, vous éviterez des « au-revoir » qui traînent et qui débouchent souvent sur les pleurs de l'enfant, qui vit mal cette séparation...

Donnez-lui une peluche pour le moment de la sieste, mais ne permettez aucun autre jouet. Les tétines sont à éviter.

Marquez ses vêtements et chaussures.